Atmo OCCITANIE





ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR CARCASSONNE AGGLO

SYNTHÈSE 2018

Polluant	Réglementation (article R 221-1 du Code de l'Environnement)	Emplacement	Situation 2018 Carcassonne Agglo
NO ₂	Valeur limite annuelle protection santé humaine	Fond	
		Proximité trafic	
Benzène	Objectif de qualité annuel	Fond et proximité trafic	
	Valeur limite annuelle protection santé humaine	Fond et proximité trafic	
03	Objectif de qualité protection santé humaine	Fond	
	Valeur cible protection santé humaine	Fond	
	Objectif de qualité protection végétation	Fond	
	Valeur cible protection végétation	Fond	
PM10	Objectif de qualité annuel	Fond	
	Valeur limite annuelle protection santé humaine	Fond	
	Valeur limite journalière protection santé humaine	Fond	
Valeur limite non respectée Valeur cible non respectée			
Objectif de qualité non respecté Réglementation respectée			
Valeur limite non respectée sur la base d'une modélisation			

Dioxyde d'azote : une valeur limite dépassée le long de quelques axes routiers

Sur la majorité du territoire de Carcassonne Agglo, les seuils réglementaires concernant le dioxyde d'azote sont respectés. Seules des zones limitées aux abords immédiats des principaux axes routiers sont susceptibles de dépasser la valeur limite annuelle pour le NO2.

D'après la modélisation réalisée (carte page suivante), quelques habitants pourraient être exposés à ces dépassements de valeur limite, principalement le long de la N113 à l'Est du centre historique de Carcassonne.

Ozone : un été 2018 propice à sa formation

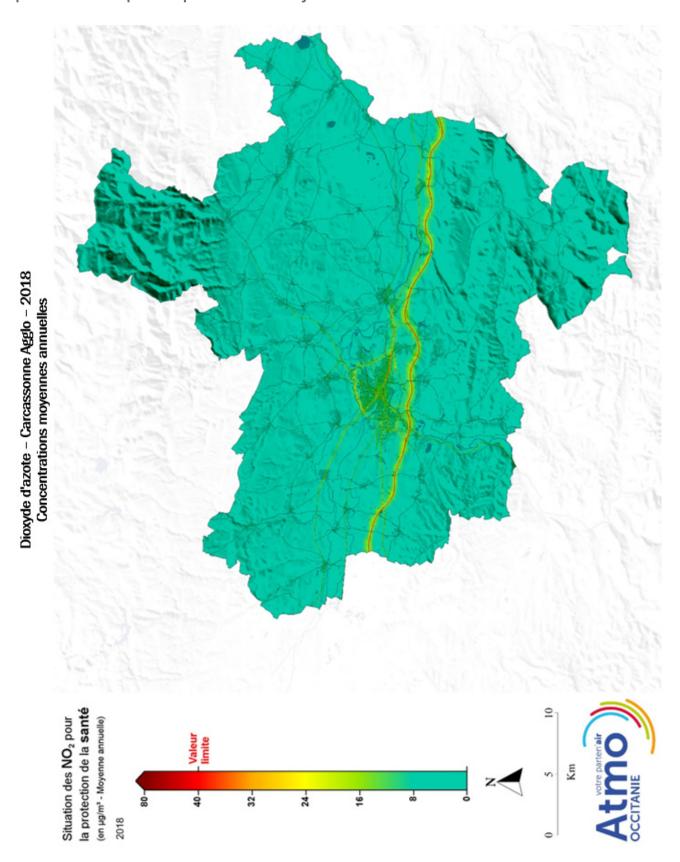
Concernant l'ozone, l'année 2018 a été marquée par des niveaux d'ozone parmi les plus élevés de ces dernières années. Cette augmentation est en grande partie dues aux records de températures enregistrées pendant l'été (le plus chaud depuis 2003). Les concentrations sont cependant restées plus faibles qu'à l'Est de la région (Hérault et Gard) où les conditions climatiques sont particulièrement favorables à la formation d'ozone (températures élevées et taux d'ensoleillement important), ainsi que d'une présence importante de précurseurs à la formation d'ozone, notamment les oxydes d'azote. Cependant, sur ces dernières années, les niveaux d'ozone montrent une tendance globale à la baisse.

Comme sur le reste de l'Occitanie, les objectifs de qualité pour la protection de la santé humaine et pour la protection de la végétation n'ont pas été respectés sur le territoire de Carcassonne Agglo, comme sur le reste de l'Occitanie. En revanche, les valeurs cibles sont respectées. De plus, aucune procédure d'information n'a été déclenchée sur le département de l'Aude.

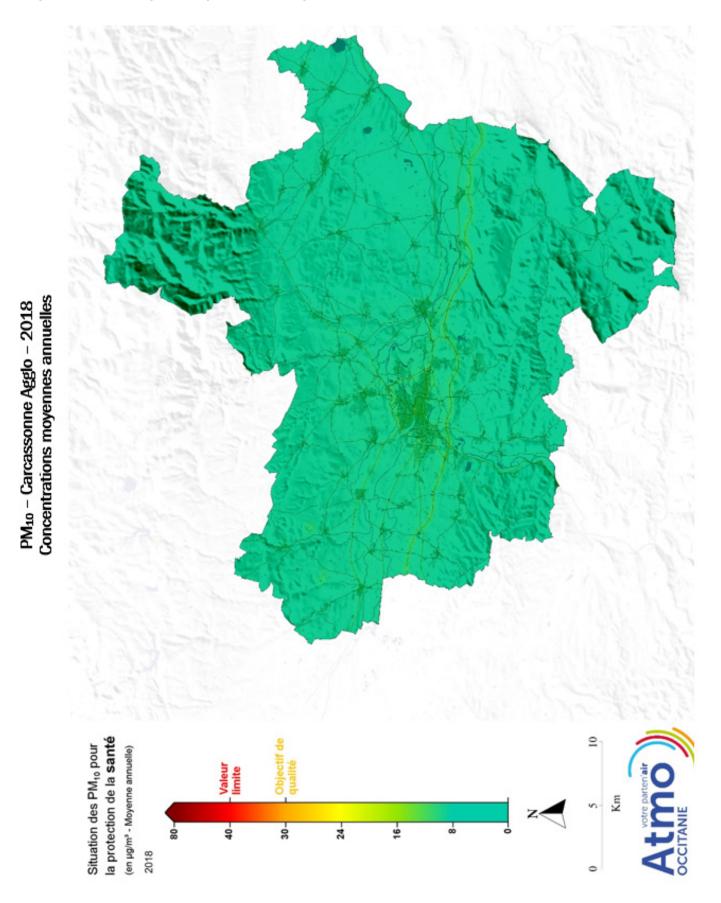
Particules PM10 et benzène : seuils réglementaires respectés

Les différents seuils réglementaires concernant les PM10 et le benzène sont respectés sur le territoire de Carcassonne Agglo et aucun épisode de pollution aux PM10 n'a eu lieu sur l'Aude en 2018. Les niveaux de PM10 sont plus élevés dans le voisinage d'axes supportant un trafic routier important, mais les variations spatiales sont plus faibles que pour les concentrations de NO2, avec une pollution de fond relativement homogène entre les centres urbains et les alentours.

L'exposition chronique à la pollution au dioxyde d'azote



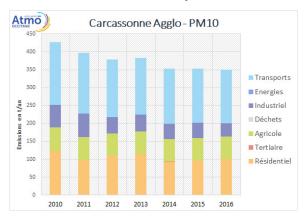
L'exposition chronique à la pollution aux particules < 10 microns



L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Carcassonne Agglo

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10

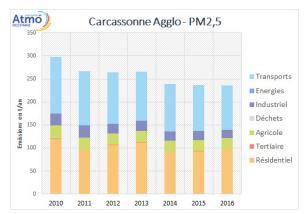


Le secteur des transports, et notamment le trafic routier, est le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de Carcassonne Agglo (42 % en 2016). Les dispositifs de chauffage (résidentiel et tertiaire) représentent le deuxième secteur émetteur de PM10 (28 % en 2016).

Après une diminution régulière entre 2010 et 2014, tous secteurs confondus, les émissions de PM10 se sont stabilisées.

PM2.5

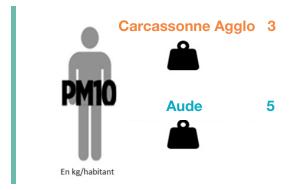
L'évolution des émissions de particules PM2,5



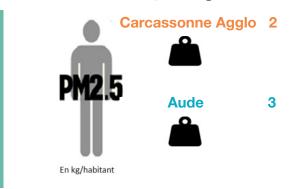
Les transports et les dispositifs de chauffage (résidentiel) sont les deux secteurs émetteurs majoritaires de PM2.5 (respectivement 42% et 39% en 2016).

Les émissions de particules PM2.5 se sont stabilisées après une baisse régulière entre 2010 et 2014.

Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an



Part de Carcassonne Agglo dans l'Aude



En 2016, le territoire de Carcassonne Agglo émet 20% des particules PM10 du département de l'Aude.

Part de Carcassonne Agglo dans l'Aude

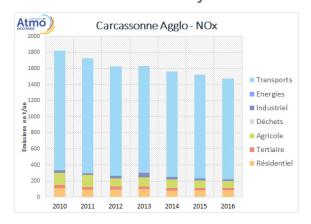


En 2016, Carcassonne Agglo contribue à 23 % des émissions de PM2.5 du département de l'Aude.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Carcassonne Agglo

NO_x

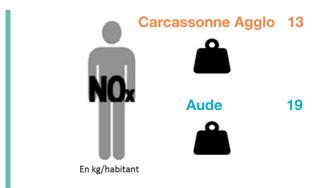
L'évolution des émissions d'oxydes d'azote



Le transport est le secteur le plus émetteur de NOx sur le territoire de Carcassonne Agglo (83 % en 2016). La contribution du secteur agricole et des dispositifs de chauffage du secteur résidentiel est nettement inférieure (proche de 6 % chacun en 2016).

Les émissions de NOx diminuent régulièrement depuis 2010, tous secteurs confondus.

Les émissions de NOx en Kg/habitant/an



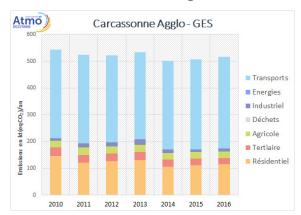
Part de Carcassonne Agglo dans l'Aude



En 2016, le territoire de Carcassonne Agglo émet 21% des oxydes d'azote du département de l'Aude.

GES

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



Le transport est le secteur le plus émetteur de GES sur Carcassonne Agglo (64% en 2016), majoritairement à cause de la circulation routière.

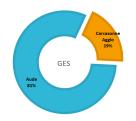
Le secteur résidentiel est le second contributeur avec 23% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES ont peu évolué entre 2010 et 2016.

Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an



Part de Carcassonne Agglo dans l'Aude



En 2016, Carcassonne Agglo représente 19 % des émissions de GES du département.